Aux parents d'élèves du groupe Saint André

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez, ci-jointe, la nouvelle tarification 2026-2027.

Nous proposons cette année un tarif "solidarité": il s'inscrit dans le désir d'accueil de tous prôné par le projet éducatif de notre tutelle, "Les Filles de la Croix".

Il est proposé aux familles en fonction du barème suivant:

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser
1	16 000
2	20 000
3	25 000
4	30 000
5	35 000
6	38 000
7	40 000
8 ou plus	45 000

Si vous pensez pouvoir en bénéficier, nous vous demandons de bien vouloir transmettre à la comptabilité de l'établissement votre dernier relevé d'imposition.

Soyez assurés de notre volonté d'accompagner chaque éleve qui nous est confié avec équité et bienveillance.

Bien à vous,

Mme Fosset, cheffe d'établissement du collège.

COLLEGE SAINT ANDRE de NOGENT

TARIF ANNUEL

ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Tarif (de la 6ème à la 3ème)	Base	Solidarité
REDEVANCE FAMILIALE (1)	1 498,00	1 280,00
A.P.E.L (2)	33,00	33,00
CONTRIBUTION de SOLIDARITE IMMOBILIERE	35,00	35,00
TOTAL	1 566,00	1 348,00
CANTINE ANNUELLE	1 205,00	1 020,00
TOTAL	2 771,00	2 368,00

(1) Ce tarif comprend :

ASSURANCE : 7,70 €

Dispense sur présentation d'une attestation avant le 22 SEPTEMBRE

(2) A.P.E.L *cotisation familiale: 33€*

Dispense sur demande écrite avant le 22 SEPTEMBRE

ENSEMBLE SCOLAIRE SAINT ANDRE
2026 / 2027

REPAS INDIVIDUELS occasionnels

MATERNELLE	9,48 €
PRIMAIRE	10,20 €
COLLEGE	10,24 €

La restauration scolaire fonctionne les LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI.

Tous les collégiens auront un badge qu'ils devront obligatoirement présenter chaque jour à l'entrée de l'établissement et qui leur permettra de déjeuner au self.

Les élèves **demi-pensionnaires** pourront déjeuner à la cantine dès le 1er jour.

Les élèves **externes** pourront déjeuner dès le premier jour en créditant leur compte **par avance** au moyen d'un versement sur le porte-monnaie "repas occasionnels" du compte Ecole Directe par carte bancaire ou par chèque .

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : O.G.E.C. SAINT ANDRE

GARDERIE - ETUDE OCCASIONNELLE (maternelle et élémentaire)

MATIN	**7H45 à 8H15**	7,31 €
ETUDE/GARDERIE	**17H00 à 18H00**	15,18 €
ETUDE/GARDERIE	**17H00 à 18H30**	17,10 €